

Bioéthique, comment l'opinion a basculé

Loup Besmond de Senneville et Marie Boëton , le 03/01/2018 la croix

Un sondage Ifop réalisé pour « La Croix » et le Forum européen de bioéthique révèle une opinion publique très favorable à une évolution législative sur la PMA, la GPA et la fin de vie.

La révision des lois de bioéthique, prévue à l'automne, sera précédée des états généraux de la bioéthique qui seront lancés dans quelques jours. Durant les mois à venir, l'Église catholique entend s'engager pleinement dans le débat.

Bioéthique, comment l'opinion a basculé ZOOM

C'est une photographie de la société française, à quelques jours du lancement des états généraux de la bioéthique, le 18 janvier, par le président du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) Jean-François Delfraissy, et alors que le gouvernement entend réviser les lois de bioéthique à la fin de l'année. Le sondage Ifop réalisé pour La Croix et le Forum européen de bioéthique révèle une opinion publique en apparence très favorable à un changement de la législation sur ces sujets, laissant apparaître un libéralisme assumé en la matière. **La grande majorité des Français souhaiterait ainsi une nouvelle loi sur la fin de vie, et seule une minorité resterait complètement hostile à la gestation pour autrui (GPA). De même, 60 % plaideraient en faveur de l'extension de la procréation médicalement assistée (PMA)... contre 24 % en 1990 !**

Comment expliquer une évolution si rapide et si forte, alors qu'il y a encore cinq ans des manifestations fleuves étaient organisées contre le « mariage pour tous » ? « **Ces résultats attestent de l'influence très limitée, en réalité, d'un mouvement comme celui de "La manif pour tous",** décrypte le sociologue Alain Mergier. Il n'y avait pas de majorité silencieuse derrière ceux qui sont descendus dans la rue à l'époque. »

Le fatalisme peut-il, lui aussi, expliquer cette évolution, de sorte que ce qui était inacceptable il y a trente ans ne le soit plus aujourd'hui ? Notre société ne s'habitue-t-elle pas aux innovations à l'œuvre dans le champ bio-éthique ? **L'historienne Nadine Fresco avait, dès le début des années 2000, esquissé une théorie du « jardin d'acclimatation ».** Dans cette dynamique, une innovation paraît tout d'abord scandaleuse, faisant l'objet de nombreux commentaires, de critiques, voire de sévères condamnations, avant d'être progressivement acceptée, puis banalisée, avant qu'une autre technique entame à nouveau ce même parcours.

Sur le fond, philosophes, psychanalystes, sociologues, responsables politiques voient, derrière cette évolution, un individualisme sous-jacent de plus en plus affirmé. Le philosophe Pierre Le Coz, professeur à la faculté de médecine de l'université d'Aix-Marseille, rappelle que cette dynamique moderne trouve son ancrage dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. « Avec la philosophie des Lumières, et donc la libération des mœurs et le congé donné à la religion, nous sommes peu à peu sortis de la société traditionnelle, fondée sur la répétition du passé. Pendant longtemps a prévalu l'idée selon laquelle il ne fallait pas s'éloigner des aïeux, il fallait faire le même métier que son père, rester dans le même village... **À cette répétition structurante s'est substitué le contrat social, formalisé par Rousseau en 1762 : depuis lors, l'autorité ne vient plus des ancêtres ni des sages ni de la religion, mais de l'homme, constructeur de son existence.** »

Signe de l'importance reconnue à la liberté individuelle, cet argument souvent entendu au sujet, par exemple, du « mariage pour tous », de la PMA ou même de l'euthanasie : « Pourquoi ne pas accorder ce nouveau droit puisqu'il ne retire rien à personne ? » Un principe qui découle de l'article 4 de la déclaration des droits de l'homme : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas

à autrui. » **« Les décisions nous concernant, y compris les plus intimes, impliquent pourtant l'autre. Mais c'est devenu totalement inaudible »**, déplore la philosophe Danielle Moyses, auteur de *Bien naître, bien être, bien mourir* (1). Et de poursuivre : « Prenez le cas du suicide. Qui peut dire qu'un tel passage à l'acte ne concerne que celui qui attend à ses jours ? Cela ébranle évidemment tout son entourage... »

« Chacun revendique son "droit à" sans forcément prendre toute la mesure des conséquences de ses doléances pour le reste de la société », renchérit Didier Sicard, professeur de médecine émérite à l'université Paris-Descartes et ancien président du CCNE. « L'ouverture de la PMA aux couples de femmes aboutira, in fine, à la levée de l'anonymat du don de gamètes, prévient le spécialiste. Tout simplement parce que leurs enfants feront pression pour connaître leur géniteur. La fin de l'anonymat s'imposera donc à tous les couples ayant recours à la PMA, homosexuels et hétérosexuels... » Même implication en cascade concernant la fin de vie. « En légalisant l'euthanasie ou le suicide assisté, on risque de se préoccuper encore moins des personnes âgées. Je crains aussi que cela n'aggrave la situation déjà intolérable des hôpitaux psychiatriques. »

Si cette tendance individualiste est à l'œuvre depuis si longtemps, comment en expliquer la récente montée en puissance ? « Le principe d'autonomie s'est radicalisé dans la deuxième moitié du XXe siècle, conjugué à la naissance du phénomène de la consommation de masse des années 1960 », répond Pierre Le Coz. **« Nous avons grandi dans une société où tout est possible, où il est possible de personnaliser les services et les produits.** Si j'ai le choix quand je fais mes courses, pourquoi ne l'aurais-je pas dans d'autres domaines de ma vie ? Les médecins deviennent ainsi des prestataires de services et l'enfant tend à être transformé en bien de consommation. Le consumérisme a façonné nos esprits. »

Le philosophe ne cache pas son inquiétude. **« On en arrive à une logique selon laquelle la liberté individuelle l'emporte clairement et de manière quasi automatique. Mais si c'est le cas, nous prenons le risque d'aller vers la fin de l'éthique.** Un questionnement qui naît d'un conflit entre plusieurs valeurs. Or si l'autonomie ne se heurte plus à rien, on évacue toute dimension morale. »

Autre raison de l'accélération, selon le sociologue Alain Mergier : la prégnance de la technique. « L'émergence de nouvelles technologies, notamment en matière de procréation, a changé la donne, estime-t-il. Les techniques existent et, à partir de là, c'est à ceux qui en refusent l'accès à une catégorie de population de se justifier. Et pas à ceux qui en font la demande... »

Psychanalyste, Sophie Marinopoulos fait aussi le constat d'une liberté individuelle devenue toute-puissante. « Nous sommes des êtres autodéterminés, maîtres et possesseurs de nous-mêmes, vivant dans une société où tout est possible et où tout renoncement au moindre désir est devenu inconcevable. **Nous entendons donc maîtriser notre vie, notre mort et notre procréation.** » **Pour elle, ce « passage du sujet à l'individu » est caractérisé par l'évacuation de tout ce qui peut constituer un tiers, désormais uniquement perçu comme une gêne.** « La question du père est ainsi écartée aussi facilement, quand on parle de l'extension de la PMA aux couples de femmes. »

C'est également ce refus des limites qui change notre rapport à la loi. « Nous abandonnons peu à peu les lois qui imposent des limites pour adopter des lois compassionnelles, c'est-à-dire d'abord destinées à faire taire la souffrance, que nous ne supportons plus », explique-t-elle. « Au fond, on ne supporte plus les règles imposées par la nature, résume Didier Sicard. Nous avons petit à petit matérialisé le vivant et nous sommes habitués à ce que notre corps soit indéfiniment réparable. Pour le meilleur le plus souvent, comme en témoignent certaines avancées médicales majeures. Mais, ce faisant, nous finissons par réifier le corps. »

Les débats des mois à venir auront-ils un effet sur l'opinion ? « Les questions posées lors d'un sondage sont simples et appellent des réponses simples, voire simplistes, met en garde Didier Sicard. J'ai pu voir, par le passé combien les positions des uns et des autres pouvaient évoluer et s'affiner au gré des échanges. Sur ces sujets sensibles et très lourds de conséquences, souhaitons qu'un réel débat de fond s'engage. »

Pour sa part, Sophie Marinopoulos insiste aussi sur l'importance du temps à consacrer au débat. « Lorsque l'on est interrogé sur ces évolutions, le premier mouvement est souvent de dire : "Pourquoi pas ?" Prenons le temps de comprendre et de nous interroger, de nous atteler à la complexité, de ne pas nous laisser embarquer par la toute-puissance de la science. En un mot : soyons responsables. »

PMA, GPA, fin de vie... la vague de fond libérale

Loup Besmond de Senneville , le 03/01/2018

Le sondage Ifop pour La Croix et le Forum européen de bioéthique confirme la mutation anthropologique de la société française.

Les chiffres étonnent par leur ampleur. Le sondage mené par l'Ifop pour La Croix et le Forum européen de bioéthique confirme le consentement d'une grande partie de la société à des sujets comme l'élargissement de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes (60 %) et aux femmes seules (57 %), à une évolution de la loi sur la fin de vie (89 %), ou, plus surprenant encore, à la levée de l'interdiction de la gestation pour autrui (GPA) (64 %). Des chiffres qui dessinent l'image d'une société libérale sur des questions « importantes », comme 89 % des Français le reconnaissent par ailleurs.

« La vieille matrice structurante de la société qui était très clairement d'inspiration chrétienne et catholique est en train de s'effriter à vitesse grand V », estime Jérôme Fourquet, directeur du département opinion de l'Ifop. Les résultats de l'enquête révèlent selon lui « l'ancrage d'un basculement anthropologique dans la société française, à la faveur de la déchristianisation de la société et de la poussée de l'individualisme ».

Le sondeur avoue aussi être étonné du rythme auquel l'opinion a évolué au cours des dernières années sur ces sujets. « Au début des années 1990, l'adhésion à l'ouverture de la PMA pour les couples de femmes était de 24 %. Aujourd'hui, c'est presque trois fois plus. »

Au-delà de son rythme rapide, l'évolution est marquée par un effet domino : « Même si les évolutions sont très rapides, la société ne change pas d'un seul coup, mais par étapes. L'opinion a adhéré au mariage pour les couples homosexuels deux ou trois ans après avoir accepté le pacs. De même, les Français se sont dits en faveur de l'adoption par les couples homosexuels quelque temps après l'inscription du "mariage pour tous" dans la loi. »

Autre enseignement de ce sondage, la grande homogénéité de la société dans ses réponses. « Les plus âgés sont un peu plus réticents, détaille encore Jérôme Fourquet. Mais il n'existe aucun clivage majeur ni entre les générations, ni selon les préférences politiques. Cela confirme qu'il s'agit d'une vague de fond. »

Et les catholiques pratiquants ? Le sondage fait apparaître qu'ils demeurent légèrement moins favorables à la GPA (46 %), à la PMA (35 %) et à l'évolution de la loi sur la fin de vie (72 %) que le reste des Français, soit de 10 à 20 points de moins. « Même s'il existe une marge d'erreur de 5 à 6

points, on ne peut pas dire que les catholiques sont totalement à rebours de la société française en la matière », constate Jérôme Fourquet.

Les seuls îlots de résistance qui apparaissent sont la gratuité et l'anonymat des dons de gamète, deux principes fondamentaux que la plupart des sondés veulent conserver. Sans réaliser que ceux-ci risquent d'être remis en cause par l'ouverture potentielle de la PMA à des célibataires et à des couples de femmes : compte tenu de la pénurie de sperme, cette extension pourrait inciter à accepter de rémunérer les donneurs.

Quelles peuvent être les implications du libéralisme en matière sociétale ?

La Croix , le 03/01/2018

La loi du plus fort risque de l'emporter, Jean Leonetti, Ancien député et rapporteur des lois de bioéthique de 2011

Voir les Français se déclarer aussi massivement favorables à l'euthanasie, mais aussi, dans une moindre mesure, à la GPA, ne peut qu'interpeller. Ce qui est à craindre, selon moi, c'est l'avènement d'une société faisant primer la loi du plus fort. Je m'explique. **En matière de bioéthique, nous nous trouvons face à un conflit de valeurs entre, d'un côté, l'éthique d'autonomie, fondée sur la liberté de décider pour soi-même, et, de l'autre, l'éthique de la vulnérabilité, qui veille à protéger les plus fragiles, y compris, parfois, contre eux-mêmes. À nous de décider, sujet par sujet et collectivement, laquelle de ces deux éthiques doit l'emporter sur l'autre.**

Prenons un exemple très concret : lorsque nous choisissons de ranimer un individu ayant fait une tentative de suicide, nous faisons de fait primer la seconde sur la première. Et ce au nom de la protection des plus vulnérables. C'est dans cette même logique que nous prohibons la vente d'organes, la prostitution, le recours aux mères porteuses ou l'euthanasie. Ce sont des sujets évidemment très différents, mais si nous persistons à les interdire, c'est précisément au nom de l'éthique de vulnérabilité. Je repense souvent à cette phrase de Camus, si juste : « Un homme, ça s'empêche. » Cette posture se révèle, je vous l'accorde, **de plus en plus difficile à tenir aujourd'hui, tant les doléances individuelles tendent à primer sur les règles collectives.**

Le sondage que vous publiez aujourd'hui en est une illustration supplémentaire. Et d'ailleurs, soyons honnêtes, ce primat accordé aux droits individuels n'est pas à rejeter en bloc. Personne ne souhaite revenir aux sociétés d'antan : tout y était réglé de façon immuable, les individus ne jouissaient d'aucune latitude. Simplement, verser dans l'excès inverse **et faire systématiquement primer l'individu sur le collectif est aussi porteur de dangers.** À commencer par celui d'abolir purement et simplement la loi commune au profit de la loi du plus fort. Si la GPA était un jour légalisée chez nous, ce sont les femmes plus pauvres qui porteraient les enfants des plus aisées, pas l'inverse !

Je voudrais, enfin, tordre le cou à l'argument selon lequel accorder de nouveaux droits à ceux qui le réclament ne portera pas préjudice aux autres. Je m'inscris totalement en faux contre cela. Prenons le cas de l'euthanasie. Les partisans de sa légalisation répètent volontiers : « En m'accordant le droit de mourir quand je veux, vous n'ôtez rien aux autres. » Cet argument peut faire mouche sur le moment, mais il est faux. Car dire « **Donnez-moi la mort** » **car je suis en fin de vie, dépendant ou incurable, renvoie à tous ceux qui sont dans une situation identique l'idée que leur vie ne vaut pas la peine d'être vécue.** C'est d'une terrible violence ! Dans une telle société, la solidarité, la fraternité et la charité n'ont tout simplement plus leur place.

L'Église doit éviter deux écueils : le défaitisme et la croisade »

Recueilli par Anne-Bénédicte Hoffner , le 03/01/2018

Mgr Jean-Luc Brunin, évêque du Havre et ancien président du Conseil famille et société de la Conférence des évêques de France (1), qualifie les résultats du sondage de « défi » pour l'Église et esquisse une méthode pour participer au débat.

Comment analysez-vous les résultats de ce sondage : l'Église catholique a-t-elle perdu le combat culturel en France ?

Mgr Jean-Luc Brunin : Je n'aime pas analyser la situation en termes de « victoire » ou de « défaite ». Je dirais plutôt que **ce sondage confirme que domine dans notre pays une civilisation des droits individuels** : l'homme est d'abord sujet de droits, alors que dans une anthropologie chrétienne, il est d'abord un être de relation, qui se construit et agit avec d'autres. Il y a là un hiatus, qui n'est pas nouveau mais qui apparaît clairement.

L'Église n'a-t-elle pas vu venir ce divorce ou n'a-t-elle pas pu l'empêcher ?

Mgr Jean-Luc Brunin : **Je pense qu'elle a trop longtemps cru que l'anthropologie qu'elle portait était encore largement partagée.** Peut-être s'est-elle laissée abuser par un certain discours sur « les racines chrétiennes de l'Europe » qui veut faire croire que le fond de notre culture est encore chrétien. Nous nous sommes trop contentés, en tout cas, de rappeler des principes, ce qui « doit être » selon nous. Le débat autour du « mariage pour tous » avait déjà clairement manifesté qu'un grand nombre de nos concitoyens – et même certains catholiques – ne partagent plus cette vision de l'homme qui est la nôtre.

Justement, les catholiques interrogés ici, y compris ceux qui se considèrent comme pratiquants, soutiennent dans une large mesure l'euthanasie, la procréation médicalement assistée pour les célibataires et même la gestation pour autrui : comment l'expliquer ?

Mgr Jean-Luc Brunin : On peut toujours s'interroger sur cette notion un peu vague de « catholiques pratiquants ». Plus fondamentalement, je vois deux interprétations : **les résultats du sondage signifient à quel point les catholiques sont immergés dans la culture commune, mais aussi que leur sensibilité à la souffrance les fait adhérer à des propositions qui paraissent répondre à la souffrance de l'autre...**

Comment l'Église catholique doit-elle réagir ? Ne doit-elle pas changer de méthode ?

Mgr Jean-Luc Brunin : **Il est certain que ce n'est pas par un discours incantatoire ou moralisant que l'on fera changer les mentalités.** Chacun à leur manière, Benoît XVI et le pape François nous indiquent la marche à suivre. Le premier nous avait alertés sur le fait que ce que nous avons à faire valoir – ce sens de l'humain que porte l'Évangile – n'est plus connu : nous devons donc nous situer, pour le faire comprendre, sur le plan de la rationalité. Le pape François, lui, nous invite à franchir une nouvelle étape dans l'évangélisation par l'engagement dans la vie concrète, l'accompagnement des situations, et par le témoignage de la joie. **Il ne suffit pas de parler du mariage ou de la famille, encore faut-il prendre soin des couples, accompagner les familles en difficulté, les femmes qui attendent un enfant... Il nous faut sortir d'une position de surplomb, ou d'un discours uniquement confessant.**

Concrètement, les évêques pourront-ils inverser la tendance dans les six mois qui viennent ?

Mgr Jean-Luc Brunin : Les évêques qui ont été désignés par la Conférence participeront au débat et au dialogue avec d'autres, experts ou élus : ils souligneront que ce que l'Église défend sur ces questions est raisonnable, pertinent pour le devenir de notre humanité. Il leur faudra s'appuyer aussi sur les expériences d'accompagnement lancées par des chrétiens : les soins palliatifs pour les personnes en fin de vie, l'accompagnement des parents qui espèrent un enfant, etc. Ces expériences montreront que nous ne sommes pas là pour donner des leçons mais que nous sommes concernés par ces questions.

À plus long terme, nous avons un immense travail à engager sur le terrain éducatif. Il nous faut renouer sans doute avec l'éducation populaire, repérer et valoriser les lieux où peut s'expérimenter une anthropologie relationnelle, dans la société (clubs sportifs, associations diverses) comme dans l'Église (scoutisme, mouvements apostoliques, caté, aumônerie scolaire).

Nous devons absolument éviter deux écueils : celui du défaitisme et celui de la croisade. Dans les deux cas, le danger serait de nous replier sur nous-mêmes, de constituer des « réserves de catholiques ». Ces chiffres doivent être lus comme un défi mobilisateur, comme l'occasion d'une nouvelle évangélisation, non pas pour remplir les églises mais pour servir l'humanité qui cherche les voies de son avenir.

Les consensus éthiques sont fragilisés

Père Bruno Saintôt, Jésuite, responsable du département Éthique biomédicale du Centre Sèvres

Collectivement, l'exigence de remédier à toute souffrance semble devenue un impératif premier aussi bien en début de vie (procréation médicalement assistée, PMA) qu'en fin de vie (assistance médicale au suicide, euthanasie). Mais les formes de souffrance et leurs évaluations spécifiques ne sont souvent pas bien distinguées, notamment entre souffrances d'origine médicale ou non. **Nous risquons de chercher dans les seules solutions techniques des manières de supprimer des souffrances relevant d'un travail psychique et d'un accompagnement humain capable de les soulager sans prétendre systématiquement les éradiquer.** L'impératif, faussement simple, de « ne pas nuire » apparaît comme le seul capable de s'opposer à celui de remédier à toute souffrance jugée « insupportable » : pourquoi refuser telle nouvelle demande alors qu'elle est censée « ne nuire à personne » ?

Plus généralement, les consensus éthiques partiellement issus du christianisme sont fragilisés voire rompus : valeur du corps et de l'unité de la personne, non-marchandisation du corps et des personnes, durabilité du lien matrimonial, rapport sexualité-procréation, interdit principal de recherche sur l'embryon, incompatibilité de l'euthanasie avec la médecine, centralité du soin du plus faible et du bien de l'enfant, solidarité du soin. Des évolutions politiques, éthiques et juridiques influencées par des formes de libéralisme et d'utilitarisme empruntées au monde anglo-saxon se dessinent : mise en cause du modèle de solidarité, primat de l'autonomie et dérégulation étatique, contractualisation des liens, non-gratuité des éléments du corps, détachement du droit de sa référence à une anthropologie et à l'universalisme de l'humanité, éthique minimale du seul principe de non-nuisance à autrui.

Les états généraux de la bio-éthique devraient inclure l'interrogation bioéthique dans celle d'un projet global de société avec une exigence de cohérence : la gratuité du don de gamètes n'est pas compatible avec l'extension de la PMA. Il n'est pas possible de tout financer : garderons-nous la priorité du pathologique ? Quelles solidarités pour l'accompagnement de la vieillesse ? Tout suicide

restera-t-il une détresse et une blessure du lien social ? Saurons-nous limiter l'exigence individuelle de santé par la fraternité qu'appelle notre devise républicaine ? Nous devons débattre des finalités et de la cohérence d'une éthique devenue, indissociablement, biomédicale, sociale, économique, politique. Si nous voulons encore une société hospitalière et solidaire, il faudra nous redire quelle valeur nous accordons à chaque être humain, de son commencement à sa fin, quels biens communs de santé sont prioritaires, quels choix sont à opérer dans la répartition des dépenses, quels droits et devoirs lient les citoyens. La médecine n'est pas la seule actrice de ces débats mais elle a encore un rôle central à jouer si elle est bien, comme le disait magnifiquement Claude Bruaire, la « gardienne du seuil d'humanité ».